



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 4 août 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 4^e jour du mois d'août 2014, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2014;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
 - 7.1. **Législation :**
 - 7.2. **Administration :**
 - 7.2.1. Ministère des transports du Québec- Contrat de déneigement et déglaçage des infrastructures routières 2014-2015
 - 7.2.2. Modalité de paiement du service d'ingénierie de la MRC Papineau
 - 7.2.3. Analyse et adjudication du contrat d'appel d'offres pour services de soutien informatique
 - 7.2.4. Contrat de services d'archivage de nos données informatiques
 - 7.2.5. Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac Hotte
 - 7.2.6. Modification à l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

- 7.2.7. *Inscription au Colloque de la Zone Outaouais*
- 7.2.8. *Don à la Fondation de l'Hôpital Général Juif - fond André Dupuis*
- 7.2.9. *Participation au tournoi de golf-bénéfice de la Fondation de la réussite éducative*
- 7.2.10. *Confirmation de permanence d'emploi du poste d'agente de bureau*
- 7.2.11. *Demande d'aide financière du Comité culturel*
- 7.2.12. *Demande d'aide financière de l'Alliance alimentaire Papineau*
- 7.2.13. *Mandat au notaire pour annuler les servitudes sur la propriété du Théâtre des Quatre Sœurs*
- 7.2.14. *Don à un organisme à l'occasion du décès du frère d'un employé*
- 7.3. **Sécurité publique :**
 - 7.3.1. **Sécurité civile :**
 - 7.3.1.1. *Demande pour un panneau de signalisation indiquant une entrée caché – Rang St-Louis*
 - 7.3.2. **Sécurité incendie :**
 - 7.3.2.1. *Achat d'un camion-citerne*
 - 7.3.2.2. *Installation d'une canalisation pour une borne-fontaine sèche*
- 7.4. **Voirie municipale :**
- 7.5. **Hygiène du milieu :**
- 7.6. **Aménagement, urbanisme et environnement :**
 - 7.6.1. *Demande de PIIA – 179, rue Principale*
 - 7.6.2. *Adoption du règlement no. 239-14 modifiant le règlement de zonage no. 31-00 (14-77PR)*
 - 7.6.3. *Adoption du règlement no. 240-14 modifiant le règlement de zonage no. 31-00 (14-78PR)*
 - 7.6.4. *Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 370 rang Ste-Julie-Est*
 - 7.6.5. *Cueillette et transport des ballots de foin recyclables*
 - 7.6.6. *Projet de règlement modifiant le règlement numéro 238-14 – conditions roulottes, ventes de garage et occasionnelles*
 - 7.6.7. *Demande pour faire une vente de déménagement occasionnelle*
 - 7.6.8. *Demande à la CPTAQ-Festival Western*
 - 7.6.9. *Contrat pour services professionnels relatifs à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation*
 - 7.6.10. *Nomination des membres du Conseil local du patrimoine*
 - 7.6.11. *Rénovation cadastrale - rétrocession des parties de chemins*
 - 7.6.12. *Rénovation cadastrale – aliénation d'un bien à un tiers*
 - 7.6.13. *Rénovation cadastrale – approbation de la description technique des terrains non-conformes aux titres*
 - 7.6.14. *Rénovation cadastrale – mandat au notaire pour acte de cession*
- 7.7. **Loisirs et culture :**
 - 7.7.1. *Demandes du Festival Twist*
 - 7.7.2. *Demande d'un citoyen pour opérer la cantine de l'aréna en concession*
 - 7.7.3. *Appui à l'Association du hockey mineur Petite-Nation*
 - 7.7.4. *Parcours Louis-Joseph-Papineau*
- 8. *Correspondance à la Secrétaire-trésorière;*
- 9. *Rapport des comités;*
- 10. *Varia;*

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

11. Calendrier mensuel;

12. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1408-351

Il est proposé par Madame la conseillère Lucie Lalonde

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1408-352

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

7.2.15 Demande du Festival Western pour l'obtention d'une salle gratuite

7.2.16 Services rendus par le Festival Western

7.2.17 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la démolition du Théâtre des Quatre Sœurs

7.7.5 Demande du Club Vallée D'Or de la Petite-Nation

7.7.6 Cours de Yoga

7.7.7 Versement au Comité d'action culturelle Papineau

7.7.8 Invitation du Camp de Jour

10.1 Rencontre avec le Ministère des transports du Québec concernant le Théâtre des Quatre Sœurs

10.2 Mandat à CIMA+ pour l'analyse de la gestion des eaux pluviales de la rue de la Grotte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2014**

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine réunion.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi sur divers dossiers.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **60 022,32 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07*

(règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **138 941,20 \$** dont les listes sont jointes en annexe.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1408-353

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES

7.1. LÉGISLATION

7.2. ADMINISTRATION :

7.2.1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2014-2015

1408-354

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un contrat du ministère des Transports du Québec concernant le contrat de déneigement de la rue Principale (route 321) pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent que la municipalité reconduise le contrat de déneigement de la rue Principale (route 321) pour 2014-2015 au coût de **12 943,91 \$;**

ET QU' à l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

ET QUE le contrat est automatiquement renouvelé aux termes de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie contractante avant le 1er mai qui précède chacune des périodes du contrat, soit du 1er juin au 31 mai suivant;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.2. MODALITÉ DE PAIEMENT DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC PAPINEAU

1408-355

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a mis en place un service d'ingénierie et procédé à l'embauche d'une ingénieure civile afin d'assurer une saine administration dudit service;

ATTENDU QUE le guide de gestion du Service d'ingénierie de la MRC a été présenté aux membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales lors de la dernière réunion;

ATTENDU QUE les municipalités locales contribuent financièrement dans le volet « Affiliation » leur donnant accès à un service de base en cette matière selon les conditions définies à l'intérieur du guide de gestion du Service d'ingénierie de la MRC, et ce, au montant de 1 000 \$ pour 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise de procéder au paiement pour « Affiliation » au service d'ingénierie de la MRC en **deux versements**, soit **500 \$ plus taxes** par année et ce, pour les deux prochaines années (2014 et 2015);*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.3. ANALYSE ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES DE SOUTIEN INFORMATIQUE

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.4. CONTRAT POUR SERVICES D'ARCHIVAGE DE NOS DONNÉES INFORMATIQUES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC HOTTE

1408-356

CONSIDÉRANT QU' il y a une association de propriétaires au lac Hotte et aux lacs Simonet/Groleau;

Municipalité de Saint-André-Avellin

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt de la municipalité de connaître la qualité de l'eau des lacs sur tout son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Lac-Hotte a déposé une demande de remboursement des frais reliés à leur participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEFP qui a lieu tous les trois ans;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 1112-467, ce conseil municipal accepte d'étendre sa participation financière entière de façon progressive et équilibrée sur un suivi de la qualité de l'eau de tous les lacs sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de rembourser aux associations de propriétaires de lacs les frais pour leur participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs du MDDEFP sur présentation des pièces justificatives, et ce, une fois tous les trois ans;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 47003 349.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.6. MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION D'UN CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

1408-357

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché l'employé numéro 71-0083 dans le cadre d'un programme d'intégration au travail d'Emploi-Québec,

CONSIDÉRANT QU' Emploi-Québec a modifié son taux de subvention salariale à 50 % du tarif horaire de l'employé pour la durée de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à informer l'Atelier de Formation socio-professionnel Petite-Nation du tarif horaire de l'employé numéro 71-0083;

ET QUE les membres du conseil municipal acceptent d'entériner la signature de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail avec Emploi-Québec pour l'employé numéro 71-0083 et ce, au taux de subvention salariale de **50%**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.7. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE LA ZONE OUTAOUAIS

1408-358

ATTENDU QUE le colloque annuel de la Zone Outaouais se tiendra les 11 et 12 septembre 2014 au Château Cartier à Gatineau;

ATTENDU QUE les sujets abordés sont d'intérêt municipal dont la mise à jour des lois et règlements, les mesures d'évaluation lors du processus d'octroi d'un contrat, les terrains contaminés, ainsi que le comportement et rôle d'un Directeur général;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

*ET RÉSOLU QUE les élus autorisent la participation de Madame Claire Tremblay au Colloque Zone Outaouais à Gatineau les 11 et 12 septembre 2014 de 8h30 à 16h30 au coût de **200 \$ par personne incluant les taxes;***

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 454;

ET QUE les frais de déplacements pour cet évènement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et comptabilisés au budget sous l'item numéro 02 13000 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.2.8. DON À LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF - FONDS ANDRÉ DUPUIS

1408-359

ATTENDU le décès récent d'un ancien conseiller municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu unanimement,

*QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de la Fondation de l'Hôpital Général Juif – Fond André Dupuis au montant de **100 \$**, représentant un don;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.9. **PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à ce dossier.

7.2.10. **CONFIRMATION DE PERMANENCE D'EMPLOI DU POSTE D'AGENTE DE BUREAU**

1408-360

ATTENDU QUE la période de probation de l'employée numéro 13-0026 au poste d'agente de bureau se termine le 8 août 2014 avec satisfaction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme le statut de permanence de cette employée au poste d'agente de bureau à partir du 8 août 2014;

ET que les avantages sociaux qui s'y rattachent lui soient offerts et activés à partir de cette date.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.11. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ CULTUREL**

1408-361

ATTENDU QUE PROSON a fait parvenir au Comité culturel une soumission pour le coût de la sonorisation lors du pique-nique des générations qui aura lieu le 17 août prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent le transfert de fonds au compte du Comité culturel d'un montant de **552,11 \$** pour défrayer le coût de la sonorisation effectuée par PROSON dans le cadre du pique-nique des générations du 17 août 2014.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU

1408-362

ATTENDU QUE l'Alliance alimentaire Papineau et la Coopérative Place du marché organisent un Forum à Ripon sur l'agriculture et l'alimentation de proximité dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par l'ONU les 6 & 7 février 2015 dans le but de travailler ensemble pour ressortir différentes stratégies et solutions favorisant l'agriculture et l'alimentation de proximité dans la région;

ATTENDU QUE ce Forum apportera plusieurs retombées positives au sein de la collectivité rurale et permettra à l'agroalimentaire de rayonner davantage dans le MRC de Papineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Thérien

*ET RÉSOLU QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de l'Alliance alimentaire Papineau au montant de **500 \$** représentant un don;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.2.13. MANDAT AU NOTAIRE POUR ANNULER LES SERVITUDES SUR LA PROPRIÉTÉ DU THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS

1408-363

ATTENDU QUE la municipalité a acquis l'immeuble connu sous l'appellation « Théâtre des Quatre Sœurs », situé aux 152-156, rue Principale, Saint-André-Avellin, connu et désigné comme étant le lot numéro 662 au Cadastre officiel de la Paroisse de Saint-André-Avellin le 5 mai dernier avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde,

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil mandatent le notaire Jonathan Robert pour procéder à l'annulation de toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble au coût de **1 053,80 \$ incluant les taxes;***

_____ <i>Maire</i>
_____ <i>Sec. Très.</i>

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET autorisent Madame la maire, Thérèse Whissell, et Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cet effet;

ET QUE tous les frais de notaire sont assumés par la municipalité;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 310060 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.14. DON À LA FONDATION « LA MAISON ADHÉMAR-DION » À L'OCCASION DU DÉCÈS DU FRÈRE D'UN EMPLOYÉ

1408-364

ATTENDU le décès récent du frère d'un de nos employés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de « La Maison Adhémar-Dion » au montant de **100 \$**, représentant un don;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.15. DEMANDE DU FESTIVAL WESTERN POUR L'OBTENTION D'UNE SALLE GRATUITE

1408-365

ATTENDU QU' une demande a été déposée par le Festival Western pour l'annulation de la facture #140183 en référence à la tenue d'un événement bénéfice le 17 mai dernier pour lequel la salle 117 du complexe Whissell a été utilisée;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE l'évènement a été organisé pour lever des fonds pour l'achat d'un fauteuil spécialisé pour la pratique du sport d'un athlète handicapé de la région, Monsieur Steve Verner;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent l'annulation de la facture #140183 en référence audit évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.16. SERVICES RENDUS PAR UN EMPLOYÉ DU FESTIVAL WESTERN

1408-366

ATTENDU QUE le Festival Western nous offre la possibilité de bénéficier des services d'une de leurs employés pour les besoins de la municipalité, et ce, pour un temps limité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Marc Ménard,

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent de bénéficier de cette main d'œuvre additionnelle et autorisent le remboursement d'une portion du salaire au Festival Western à raison de 2 \$ /heure plus les avantages sociaux qui se rattachent à cette portion de salaire, soit 16,899 %, pour le temps des services rendus à la municipalité par cette employée;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70130 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.17. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA DÉMOLITION DU THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS

1408-10AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Germain Charron, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour la démolition du Théâtre des Quatre Soeurs.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

7.3.1.1. **DEMANDE POUR UN PANNEAU DE SIGNALISATION INDIQUANT UNE ENTRÉE CACHÉE-RANG ST-LOUIS**

1408-367

ATTENDU QU' un contribuable a fait part à la municipalité qu'il y a risque de collision lorsque un véhicule tente de sortir de l'entrée du 328, Rang St-Louis à cause d'un manque de visibilité dans la courbe;

ATTENDU QU' une demande fut déposée par ledit contribuable pour l'installation d'un panneau de signalisation indiquant une entrée cachée dans le Rang St-Louis pour les raisons ci-haut mentionnées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat et l'installation d'un tel panneau de signalisation;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 35500 649.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3.2. **SÉCURITÉ CIVILE :**

7.3.3. **SÉCURITÉ INCENDIE :**

7.3.3.1. **ACHAT D'UN CAMION-CITERNE**

1408-368

ATTENDU QUE le camion-citerne de notre service incendie # 4004 a été déclaré non-conforme suite à la réception d'un certificat de vérification mécanique émis par la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU' il fut décidé de mettre ledit véhicule au rancart, résolution numéro 1406-311;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent la municipalité à soumissionner sur l'appel d'offres de Ernst & Young Inc., syndic dans l'affaire de la faillite des Équipements d'incendie Levasseur

Municipalité de Saint-André-Avellin

Inc. pour l'achat d'un camion-citerne 1 800 gallons, NIV # 2NPLHN8X7AM103109, tel que décrit dans l'appel d'offres, au montant de 90 000 \$;

ET d'accompagner cette soumission d'un chèque visé de 9 000 \$ représentant 10% du montant offert en guise de dépôt;

ET advenant l'acceptation de notre soumission, mandate Monsieur Jean-Pierre Mallette, Directeur de la sécurité publique, à prendre possession du véhicule et à procéder à son immatriculation;

ET QUE cette transaction est comptabilisée dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31020 000, en tenant compte de la somme prévue au budget 2014 en création de réserve à cet effet, et que le solde est pris à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3.3.2. INSTALLATION D'UNE CANALISATION POUR UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE

1408-369

ATTENDU QUE dans le cadre du schéma de couverture de risques, la municipalité doit installer des bornes-fontaines sèches à certains endroits;

ATTENDU QU' une canalisation d'eau est requise pour permettre l'alimentation de la borne-fontaine sèche sur la route 321 Nord;

ATTENDU QU' il y a lieu d'obtenir la permission du propriétaire du lot numéro 476 pour permettre d'aménager de ladite canalisation d'eau sur son terrain afin de puiser de l'eau à partir du lac artificiel situé sur le terrain dudit propriétaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

ET QUE les élus municipaux acceptent que nos employés aménagent la canalisation mentionnée ci-dessus sur le terrain lot numéro 476 et ce, aux frais de la municipalité, durant la période estivale, soit du 15 mai au 1^{er} novembre;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité une entente à cet effet avec le propriétaire et tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4. VOIRIE MUNICIPALE :

7.5. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

7.6.1. DEMANDE DE PIIA – 179, RUE PRINCIPALE

1408-370

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée pour des travaux sur l'immeuble sis au 179, rue Principale, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU' une analyse de cette demande a été effectuée par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont fait l'objet d'un avis du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve cette demande aux conditions décrites précédemment et autorise les travaux mentionnés ci-dessus, dossier PIIA 2014-17, soit :

- -Installation d'une clôture de broche maillée pré-peinte de couleur blanche dans la cour latérale du côté gauche (espace pour terrain de jeux relatif à la garderie en milieu familiale);
- -Construction d'une clôture de bois traité et de poteaux métallique de couleur noire sur la galerie avant;
- Recommandation de remplacement de la rampe et de la main courante de la galerie latérale du côté gauche de la résidence, d'un même type que la galerie avant décrite précédemment;

ET QUE ces dits travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00 (14-77PR)

1408-371

RÈGLEMENT 239-14

(Révision zone- secteur rue St-André et Grotte- zone C-j)

RÈGLEMENT MODIFIANT

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00 (14-77PR)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réviser les limites de la zone commerciale, résidentielle et communautaire spécifique (C-j) du secteur de votation 171 sur la rue St-André, à l'intersection de la rue de Grotte de sorte que les terrains contigus à ces deux rues soient entièrement dans la Zone commerciale,

Municipalité de Saint-André-Avellin

résidentielle et communautaire spécifique (C-j) du secteur de votation 171, et qu'un terrain municipal à l'intersection de la rue Villeneuve et de la Grotte, soit inclus dans la zone de conservation (CONS-a) du secteur de votation numéro 176;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre l'usage des habitations unifamiliales en rangées de trois (3) et de quatre (4) unités d'habitations à l'intérieur de la zone commerciale, résidentielle et communautaire spécifique (C-j);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' règlement portant le numéro **239-14** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La sous-section 7.3.40. Zone commerciale, résidentielle et communautaire spécifique (C-j) est modifié par l'ajout d'un usage permis dans cette zone, soit le suivant;

« -les habitations unifamiliales en rangées de trois (3) et de quatre (4) unités d'habitations; »

ARTICLE 3

La carte 2 Plan de zonage- secteur urbain est modifié de la façon suivante;

1-La Zone commerciale, résidentielle et communautaire spécifique (C-j) du secteur de votation 171 est agrandie à même une partie de la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 172;

2-La Zone de conservation (CONS-a) du secteur de votation 176 est agrandie à même une partie de la Zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 172;

Ces modifications sont montrées en annexe A.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Thérèse Whissell

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

Claire Tremblay

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 240-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00 (14-78PR)**

1408-372

RÈGLEMENT NUMÉRO 240-14

(Modification- restauration et dépanneur- zone C-h (195))

**RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00 (14-78PR)**

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les commerces de type dépanneur et d'hôtellerie à l'intérieur de la Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) du secteur de votation numéro 195;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QU' un règlement portant le numéro **240-14** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

On ajoute à la sous-section 7.3.33. Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) les usages permis suivants;

- « -les commerces de type dépanneurs;
-les commerces de type hôtellerie; »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Thérèse Whissell

THÉRÈSE WHISELL
MAIRE

Claire Tremblay

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.4. **DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL – 370 RANG STE-JULIE-EST**

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.6.5. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES BALLOTS DE FOIN RECYCLABLES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.6.6. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-14 – CONDITIONS ROULOTTES, VENTES DE GARAGE ET OCCASIONNELLES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.6.7. DEMANDE POUR UNE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT OCCASIONNELLE

Une demande fut déposée pour procéder à une vente de déménagement en dehors de temps permis. Il fut recommandé de déposer cette demande au CCU.

7.6.8. DEMANDE À LA CPTAQ – FESTIVAL WESTERN – RANG STE-JULIE EST

Cet item est reporté à une réunion ultérieure afin de recevoir une requête officielle écrite du demandeur.

7.6.9. CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

1408-373

ATTENDU QUE la MRC de Papineau désire confier un mandat à une firme pour la réalisation de cinq études ayant pour objet de démontrer le besoin d'agrandissement des périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QUE la firme BC2 offre des services professionnels en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et qu'à cet égard, elle a déposé, conformément à la Loi, une soumission jugée conforme en tous points aux exigences stipulées dans le document d'appel d'offres et aux renseignements demandés par la MRC;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron,

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin consent à accorder un tel mandat, suivant les termes et conditions énoncés dans le contrat de services professionnels au montant de **3 350 \$ plus taxes;***

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 410.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.6.10. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

1408-374

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est d'intérêt public de constituer un Conseil local du patrimoine afin d'étudier toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil appuient la nomination de Messieurs Germain Charron, Raymond Whissell et Luc W. Fortier de même que Mesdames Lucie Lalonde et Nicole Labrosse à titre de membres du Conseil local du patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.11. FERMETURE DE SECTIONS DE CHEMINS DÉSAFFECTÉS

1408-375

ATTENDU la rénovation cadastrale du Québec;

ATTENDU QUE les descriptions techniques des terrains préparées en date du mois de mars 2014 par l'arpenteur-géomètre, Monsieur François Gauthier, portant ses numéros de minute 6935 à 6939 et 7079 et qui sont jointes en annexes, démontrent que certaines assiettes des voies publiques ne sont pas conformes aux titres;

ATTENDU QU' il s'agit de fermetures de parties de chemins aujourd'hui désaffectés et faisant l'objet de projets de règlement municipaux de fermeture de chemin et de rétrocession aux propriétaires adjacents, et pour lesquels le conseil municipal fait passer le bien du domaine public à son domaine privé;

Il est proposé par Madame la conseillère, Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les sections de chemins désaffectés qui sont montrées sur les plans numéros 6935 à 6939 et 7079 de M. François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014 et du 26 juin 2014, soient définitivement fermées au public et passent du domaine public au domaine privé en vue d'être rétrocédées aux propriétaires adjacents;

ET QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à communiquer avec les résidents concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.12. RÉTROCESSION AUX PROPRIÉTAIRES ADJACENTS DE CHEMINS DÉSAFFECTÉS

1408-376

ATTENDU la résolution numéro 1408-375, qui stipule que certaines parties de chemins publics qui ne sont pas ouverts à la circulation passent du domaine public au domaine privé en vue d'être rétrocédées aux propriétaires adjacents;

Abrogée par la
résolution
no. 1511-436
adoptée le
2 novembre
2015

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE ces chemins désaffectés ont été arpentés par François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 26 juin 2014, sous les numéros 6935 à 6939 de ses minutes, et le 26 juin 2014, sous le numéro 7079 de ses minutes, ainsi qu'il appert des descriptions techniques déposées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin rétrocède gratuitement les parcelles de lots suivantes aux propriétaires adjacents ci-après nommés, savoir :

- La partie Nord d'une partie des lots 46 et 47 au Cadastre officiel de la Paroisse de Saint-André-Avellin, apparaissant comme les PARCELLES A et B sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2014, sous le numéro 7079 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à FERME G.F. LAPORTE INC.;
- La partie Sud d'une partie des lots 46 et 47 dudit cadastre, apparaissant comme les PARCELLES A et B sur ledit plan, est rétrocédée dès maintenant à M. Jean-François BINET;
- La partie du lot 52-6 dudit cadastre, apparaissant comme la PARCELLE F sur ledit plan, est rétrocédée dès maintenant à M. Mario CHARRON;
- La partie du lot 52 et la partie du lot 52-7 dudit cadastre, apparaissant comme les PARCELLES D2 et E sur le même plan, sont rétrocédées dès maintenant à M. Koen DE WINTER et Mme Lena ASEMYR;
- La partie du lot 51 et la partie du lot 52, apparaissant comme les PARCELLES C et D1 sur ledit plan, sont rétrocédées dès maintenant à Mme Germaine ST-DENIS;
- La partie du lot 352 dudit cadastre, apparaissant sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6935 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à PAYSAGES ROSSIGNOL INC.;
- La partie du lot 346 dudit cadastre, apparaissant sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6935 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à 117673 CANADA INC.;
- La partie de l'ancien chemin adjacente au lot 271 dudit cadastre, apparaissant comme la PARCELLE B sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6936 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à M. Steven GRAY;
- La partie de l'ancien chemin adjacente au lot 337 dudit cadastre, apparaissant comme la PARCELLE A sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6936 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à M. Marco PÉRIARD et Mme Céline BLAIS;
- Les trois parties du lot 45 dudit cadastre, apparaissant comme les PARCELLES A, B et C sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6937 de ses minutes, sont rétrocédées dès maintenant à M. Robert BEAULNE;
- Les parties des lots 134, 133 et 132 dudit cadastre, apparaissant comme les PARCELLES A, B et C sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6938 de ses minutes, sont rétrocédées dès maintenant à M. Jean-Luc BÉDARD;

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

- La partie du lot 132 dudit cadastre, apparaissant comme la PARCELLE D sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6938 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à M. Germain CHARRON et Mme Chantal BERGERON;
- La partie du lot 131 dudit cadastre, apparaissant comme la PARCELLE E sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6938 de ses minutes, est rétrocédée dès maintenant à M. Mario BEAUCHAMP;
- Les parties des lots 260, 261 et 263 dudit cadastre, apparaissant comme les PARCELLES A, B, C, D, E et F sur le plan préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 2014, sous le numéro 6939 de ses minutes, sont rétrocédées dès maintenant à 6087370 CANADA INC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.13. RÉNOVATION CADASTRALE – APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES TERRAINS NON-CONFORMES AUX TITRES

1408-377

ATTENDU la réforme cadastrale du Québec;

ATTENDU QUE les descriptions techniques des terrains préparées en date du mois de mars 2014 par l'arpenteur-géomètre, Monsieur François Gauthier, portant les numéros de minute 6913 à 6934, 6944 à 6948, 7064 à 7078 et 7080, démontrent que certaines assiettes des voies publiques ne sont pas conformes aux titres;

ATTENDU QUE l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité locale qui constate que l'assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres peut régulariser cette situation par l'adoption d'une résolution;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la description technique de l'arpenteur-géomètre François Gauthier et portant les numéros de ses minutes susmentionnés, afin de régulariser l'assiette des voies publiques concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.14. RÉNOVATION CADASTRALE – MANDAT AU NOTAIRE POUR ACTE DE CESSION

1408-378

ATTENDU la rénovation cadastrale du Québec;

ATTENDU QUE la description technique préparée sous le numéro de minute 6948 en date du 17 mars 2014 par l'arpenteur-géomètre, Monsieur François Gauthier, décrit les parcelles de terrains à être acquises par la Municipalité de Saint-André-Avellin étant donné que l'occupation excédentaire du chemin est récente;

ATTENDU QU' une transaction notariée de cession en faveur de la Municipalité de Saint-André-Avellin est exigée afin de rendre ces titres concordant avec l'occupation des lieux marquée par un élargissement de la route pour la construction d'un ponceau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandatent le notaire, Monsieur Louis-Philippe Robert de préparer les contrats pour l'acquisition de ces parcelles de lots;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ces dossiers;

ET QUE cette dépense assumée par la municipalité, celle-ci sera comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 61000 410.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7. LOISIRS ET CULTURE :

7.7.1. DEMANDES DU FESTIVAL TWIST

1408-379

ATTENDU QU' une demande fut déposée par le Festival Twist pour la location de 2 chapiteaux pour la fin de semaine du 23 au 24 août 2014, pour l'utilisation d'emplacements sur le pont pour des oriflammes la durée du festival et également pour l'installation d'affiches d'indication aux intersections des routes suivantes du 20 au 27 août :

- Rang Ste-Julie et route 323
- Rang Ste-Julie Est et rue Charles-Auguste-Montreuil
- Route 321 et rue Principale
- Rue Principale et rue Séguin
- Rang Ste-Julie Ouest et route 321

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame la conseillère, Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde les demandes ci-mentionnées;

ET de faire parvenir au Festival Twist une lettre d'autorisation pour l'installation des affiches d'indication ainsi que la description du règlement municipal qui s'y rattache.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.2. DEMANDE D'UN CITOYEN D'OPÉRER LA CANTINE DE L'ARÉNA EN CONCESSION

Cet item est reporté à une réunion ultérieure afin d'en faire une étude plus approfondie.

Municipalité de Saint-André-Avellin

7.7.3. APPUI À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR PETITE-NATION

Les membres du conseil ne donnent pas suite à ce dossier.

NOUS REVENONS À L'ITEM « PAROLE AU PUBLIC »

5. Il y a eu intervention parmi le public concernant les sujets suivants :
- a) Gestion de la bibliothèque
 - b) Dossier Théâtre des Quatre Sœurs
 - c) Comité culturel
 - d) Tuyau traversant la Montée Geneviève

7.7.4. PARCOURS LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

1408-380

ATTENDU QU' il y a lieu de déterminer les responsables de la gestion et de l'entretien du parcours Louis-Joseph Papineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin prend en charge la gestion et l'entretien du parcours Louis-Joseph-Papineau;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, et Madame Claire Tremblay, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière, soient autorisées à préparer et à signer les ententes de renouvellement des servitudes avec les propriétaires concernés;

ET QUE Monsieur le conseiller Michel Forget soit nommé responsable de ce dossier;

Il est proposé également par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent Madame la maire, Thérèse Whissell, et Madame Claire Tremblay, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière, à préparer et à signer les ententes de prêts d'équipements et d'outils pour l'entretien du parcours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.5. DEMANDE DU CLUB VALLÉE D'OR DE LA PETITE-NATION

Une demande fut déposée par le Club Vallée d'Or de la Petite-Nation concernant l'horaire des locations de salles. Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande et gardent le statu-quo quant aux espaces de temps alloués pour leurs activités.

7.7.6. COURS DE YOGA

Une demande a été déposée auprès du coordonnateur des loisirs à l'effet qu'une personne puisse utiliser le parc près du Musée des Pionniers pour donner des cours de yoga. Les élus autorisent cette activité.

7.7.7. DEMANDE DE DON DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU

1408-381

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dons du Centre culturelle de la MRC Papineau pour contribuer à coûts de location des locaux;

PAR CONSÉQUENT,

Maire

Sec. Très.

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser une contribution financière au Centre culturelle de la MRC Papineau au montant de **2 000 \$**;*

*ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de **2 000 \$** à l'ordre du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau.*

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.8. INVITATION DU CAMP DE JOUR

Le Directeur des sports et loisirs a fait part aux membres du conseil de l'invitation au souper-spectacle organisé par les responsables du Camp de jour ce jeudi 7 août 2014 17h30 dans le cadre des activités de clôture du Camp de jour.

8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéros 545 à 597) et certaines sont discutées avec les membres.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. VARIA

10.1 RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE THÉÂTRE DES QUATRE SŒURS

1408-382

ATTENDU QUE *la municipalité a fait l'acquisition du Théâtre des Quatre Sœurs sis au coin de la rue Principale et Sainte-Julie Est;*

ATTENDU QUE *les membres du conseil entendent démolir le Théâtre des Quatre Sœurs dans les prochains mois;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE la municipalité organise une rencontre avec le Ministère des transports du Québec pour discuter des possibilités d'aménagement de ce terrain dans le cas d'un élargissement de la courbe à l'intersection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.2 **MANDAT À CIMA+ POUR L'ANALYSE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE DE LA GROTTÉ**

1408-383

ATTENDU QU' un projet immobilier est en processus de réalisation dans la rue de la Grotte et qu'il y a lieu de procéder au drainage des eaux pluviales;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les élus mandatent la firme CIMA+ pour procéder à l'analyse de la gestion des eaux pluviales de la rue de la Grotte.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 41500 410.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

11. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre
23 août 2014	À confirmer	Animation locale
25 août 2014	17h00	Souper-rencontre pour le Recueil

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1408-384

Il est proposé par Madame la conseillère, Lucie Lalonde

QU' à 22h00, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE